



Litige avec entreprise post réalisation de travaux

Par **tchotcho77**, le **29/06/2015** à **17:02**

Bonjour

Après la réalisation de changements d'une porte de garage et d'une porte d'entrée par l'entreprise K par K.

Plusieurs malfaçons et dégâts ont été constatés.

Nous avons écrit une lettre en recommandée afin d'avoir en plus du remplacement des produits défectueux un dédommagement pécuniaire.

Car parmi les problèmes rencontrés, il y a celui que notre porte de garage est à ce jour et depuis presque 1 mois sans barillet dans la serrure. Ce qui laisse notre domicile facilement accessible à autrui.

Dans ce courrier nous les avons "menacé" de suspendre les prélèvements automatiques qui devraient débuter le 7 juillet.

Selon l'organisme de financement, cet argument n'a que peu d'impact auprès de K par K de plus des frais nous serons imputés en cas de suspension des prélèvements.

Pouvez vous nous conseiller sur la démarche à suivre.

Merci